

## Séance publique du 12 février 2007

### Délibération n° 2007-3937

commission principale : développement économique

objet : **[Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat] : convention avec la chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon pour son programme d'action 2007 - Avenant 2006-2007 - Subvention**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 24 janvier 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

#### *Le contexte général*

L'entrepreneuriat contribue au dynamisme économique de l'agglomération et au renforcement de son positionnement dans la compétition européenne. Il est synonyme d'innovation et de renouvellement du tissu économique local. L'impact en termes d'emploi est déterminant: chaque année, près de 30 000 emplois sont créés ou sauvegardés dans l'agglomération lyonnaise grâce à la création et à la reprise d'entreprise.

Le dispositif partenarial [Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat], piloté par la Communauté urbaine dans le cadre de Grand Lyon l'Esprit d'Entreprise, vise à consolider et renforcer l'impact de l'entrepreneuriat sur le développement économique de l'agglomération.

Ses objectifs sont :

- d'augmenter le nombre d'entreprises créées et pérennes et donc le nombre d'emplois,
  - . en sensibilisant les porteurs de projet potentiels à l'opportunité d'entreprendre et à l'opportunité de se faire accompagner pour réussir,
  - . en simplifiant le parcours du créateur d'entreprise et en lui offrant une réponse adaptée à ses besoins et un suivi personnalisé,
- de faire de Lyon la capitale européenne de l'entrepreneuriat en développant des actions innovantes et en faisant de l'agglomération une terre d'expérimentation pour le lancement d'initiatives de portée nationale et européenne.

Afin d'atteindre ces objectifs, la Communauté urbaine, principale financeur de [Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat], consacrera en 2007 plus d'1,4 M€ au développement de l'entrepreneuriat dans l'agglomération lyonnaise. Le soutien de la Communauté urbaine se traduit principalement par des conventions de partenariat avec des associations ou des organismes contribuant au développement de services de proximité et de qualité pour quatre cibles prioritaires : les créateurs d'entreprises traditionnelles, les porteurs de projet innovants, les repreneurs et cédants et les porteurs de projets issus des quartiers prioritaires.

L'agglomération lyonnaise connaît depuis trois ans une augmentation continue du nombre d'entreprises créées : + 12 % entre 2003 et 2005.

C'est dans ce contexte que la Communauté urbaine soutient la CCI de Lyon dans le cadre d'une convention pluriannuelle conclue pour 2006 et 2007.

#### *La présentation de l'activité de la CCI de Lyon en matière d'entrepreneuriat*

Dans le cadre de l'Espace Entreprendre et de ses antennes, la CCI de Lyon accueille et accompagne les porteurs de projet disposant d'une idée définie de création d'entreprise, quel que soit l'avancement du projet.

Dans le cadre de l'Espace Croissance, la CCI de Lyon accompagne les jeunes entreprises innovantes dans leur développement. A cette fin, elle anime le Centre européen d'entreprise et d'innovation (CEEI) Novacité,

dont l'objectif est d'accompagner les porteurs de projet innovant lors de la création de l'entreprise et au cours des trois premières d'existence.

En tant que membre fondateur de [Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat] et au regard de son rôle déterminant dans le soutien des entreprises en création, la CCI de Lyon assure, par ailleurs, la coordination du volet territorial du dispositif et le pilotage de différentes actions en matière de transmission-reprise et d'innovation.

#### *Le bilan d'actions pour l'année 2006*

- L'accompagnement des entreprises innovantes

. le renforcement et l'extension de l'offre de service de Novacité en faveur des jeunes entreprises innovantes

\* accompagnement individuel : au 31 décembre 2006, l'objectif des 640 rendez-vous individuels est atteint. Novacité a par ailleurs mis en place le concept de CCIInnovation : un espace physique qui joue le rôle de porte d'entrée unique pour les porteurs de projets innovants,

\* suivi des entreprises hébergées en immobilier dédié : la CCI de Lyon réalise le pré-accueil des postulants et valide, par une expertise préalable, leur éligibilité à l'immobilier dédié. Elle assure, par ailleurs, le suivi de l'ensemble des entreprises hébergées,

\* développement d'une méthodologie d'appui des entreprises innovantes en démarrage à l'international. Parmi les 42 entreprises actuellement accompagnées par Novacité, 14 ont été identifiées comme pouvant s'inscrire dans cette action expérimentale. Parmi elles, 8 vont être sélectionnées par le biais d'un audit pour être accompagnées à l'international,

\* accompagnement des entreprises innovantes dans leur démarche commerciale : Novacité a développé un outil de diagnostic commercial mis à disposition de l'ensemble de l'équipe pour détecter les projets ayant besoin d'un accompagnement spécifique.

. l'implication spécifique pour le volet sciences de la vie

\* l'implication dans le réseau Lyon Bio Advisor (LBA) : la CCI de Lyon a renforcé son implication dans la démarche notamment dans le cadre d'un travail collectif de formalisation de l'offre de services Lyon BioAdvisor à destination des entreprises endogènes et exogènes. Ce travail a donné lieu à la signature d'une charte d'engagement par les dix partenaires du réseau LBA ainsi qu'à la réalisation d'une cartographie détaillée,

\* l'action collective Merck Santé : la CCI de Lyon a mis en place un programme d'accompagnement à l'action commerciale pour dix entreprises biotechs. Ce programme s'inscrit dans le cadre du contrat de revitalisation de Merck Santé et bénéficie de financements européens (Tower) et de la Diire. Il permet aux entreprises de bénéficier à un coût attractif (5 k€) d'une mise en relation avec des experts de très haut niveau sur le plan technologique (Merck, Sanofi, Rhodia...),

\* les conventions d'affaires et salons :

. Bio 2006 : En 2006, 12 entreprises rhônalpines, mobilisées par le réseau Lyon BioAdvisor, ont accompagné la délégation régionale. Elles ont bénéficié d'une offre complète d'accompagnement à leur déploiement commercial et d'une mise en relation avec les principaux réseaux internationaux en biotechnologies,

. Biosquare 2006 (Genève) : Pour la 2<sup>e</sup> année consécutive, la CCIL a proposé une offre convention d'affaires aux jeunes entreprises de l'agglomération lyonnaise au titre du réseau LBA. Pour cette édition 2006, 10 entreprises ont été concernées.

. l'intervention spécifique sur la filière mode : articulation avec le village des créateurs

La CCI de Lyon a mis en place un mode de fonctionnement privilégié avec le village des créateurs : elle assure un pré-accueil qualifié des porteurs de projets de la filière mode et leur donne accès aux formations collectives qu'elle organise. Cette démarche n'a pas fait l'objet de suivi formalisé, ce qui constitue une piste d'amélioration pour 2007.

. l'implication dans le réseau [Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat]

En articulation avec Oseo, Créalys et Rhône-Alpes Entreprendre, Novacité participe à une cellule de suivi des porteurs de projet innovants de l'agglomération.

Par ailleurs, Novacité est membre du groupe de travail [L\_VE] Innovation qui vise à renforcer le travail en réseau et la visibilité de l'offre de service du dispositif en faveur des entreprises innovantes.

- Le pilotage du volet territorial de [Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat] : animation et projets partenariaux

. l'animation du dispositif de proximité en faveur de l'entrepreneuriat

\* animation des comités territoriaux et du comité de pilotage territorial : en 2006, ils ont essentiellement été consacrés à des rencontres avec des acteurs aval (banques) et amont (prescripteurs sociaux) ainsi qu'à la mise en œuvre des projets partenariaux développés plus loin. On constate que les acteurs territoriaux sont aujourd'hui à l'initiative de ces réunions lorsqu'ils rencontrent des problématiques particulières (besoin non couvert, arrivée d'un nouvel acteur, etc.) ou souhaitent échanger sur de nouveaux projets. Ces réunions concernent au total près de 40 partenaires,

\* mise en place de groupes de travail spécifiques : économie sociale et solidaire, structures dédiées au test des projets, etc.,

\* promotion du dispositif lors de manifestations (salon des entrepreneurs notamment),

\* développement et diffusion d'outils collaboratifs : redéveloppement du site Internet d'orientation, création de nouveaux documents de communication (prescripteurs, structures de test, offre de formation, etc.).

. la mise en place d'une démarche de labellisation du réseau

\* les objectifs : l'objectif de la démarche est d'améliorer et valoriser la qualité du soutien à l'entrepreneuriat développé dans l'agglomération lyonnaise. Il vise à conditionner l'inscription des acteurs dans le dispositif à des exigences fortes dans la nature des prestations offertes aux nouveaux entrepreneurs,

\* l'état d'avancement : lancée en 2006, la démarche s'appuie sur le référentiel qualité du conseil national de la création d'entreprise, intitulé les neuf engagements. Décliné en plus de 60 pratiques et adapté aux spécificités de [Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat] grâce à un dixième engagement (implication dans le réseau), il a été validé par les acteurs à la fin du premier semestre.

Au cours du second semestre, les structures se sont auto-évaluées et ont construit des plans individuels et collectifs de professionnalisation de manière à satisfaire aux exigences du référentiel. Ces plans de professionnalisation se sont traduits par l'organisation de deux sessions de formation en décembre 2006.

Près de 40 structures sont concernées par la démarche de labellisation, soit 200 accompagnants.

. la mise en place d'une base de données commune aux acteurs du réseau

\* l'objectif : cet outil constituera la traduction concrète de la mise en synergie des réseaux. Il vise à suivre le porteur de projet tout au long de son parcours, contribue à la professionnalisation des acteurs en mettant à leur disposition des outils performants mais aussi à disposer d'un outil de pilotage fin du dispositif,

\* l'état d'avancement : en 2006, plus de 30 partenaires ont bénéficié d'une adaptation, voire d'une mise à disposition de leur base de données pour pouvoir s'inscrire dans une démarche commune. Un outil de centralisation a été créé. L'installation concrète de l'outil a débuté début décembre et les acteurs ont pu alimenter la base à partir de janvier 2007.

*Les perspectives 2007*

- L'accompagnement des entreprises innovantes

. le renforcement et extension de l'offre de service de Novacité en faveur des jeunes entreprises innovantes

\* accompagnement individuel : objectif : 600 entretiens individuels en 2006,

\* suivi des entreprises hébergées en immobilier dédié :

- . validation de la grille d'évaluation des projets par le comité d'agrément de l'immobilier dédié,
- . poursuite du pré-accueil et du suivi des candidats et des entreprises de l'immobilier dédié (100 % des entreprises concernées),

\* appui des entreprises innovantes en démarrage à l'international :

- . la mise en place effective de l'accompagnement des huit entreprises sélectionnées,
- . la réalisation d'un bilan de l'action et analyse de la transférabilité de l'expérimentation,
- . la mise en place d'une action de détection des projets éligibles dès leur inscription dans l'accompagnement par Novacité,

\* accompagnement des entreprises innovantes dans leur démarche commerciale :

- . mise en place de conventions d'affaires,
- . réalisation d'un bilan de l'action et analyse de la transférabilité de l'expérimentation.

- . l'implication spécifique sur le volet sciences de la vie,

\* Lyon Bio Advisor (LBA) : le travail initié en 2006 sera approfondi grâce à une enquête client réalisée par la CCI de Lyon auprès de ses bénéficiaires : l'objectif est de redimensionner l'offre de service LBA en l'adaptant aux besoins des entreprises de l'agglomération lyonnaise. La CCI de Lyon produira une synthèse de son enquête et la diffusera à l'ensemble des membres du réseau,

\* l'action collective Merck Santé : poursuite de l'action auprès des entreprises sélectionnées en 2006 et extension à d'autres entreprises du secteur des sciences de la vie (au moins 5 supplémentaires),

\* conventions d'affaires et salons :

- . Biovision 2007, Lyon : pour la 3<sup>e</sup> édition consécutive, la Communauté urbaine et le Conseil régional Rhône-Alpes soutiennent le développement commercial des entreprises rhônalpines en leur faisant bénéficier d'un ticket modérateur pour l'accès au stand régional Lyonbiopole, ainsi qu'à la convention d'affaires BioSquare. La CCI de Lyon est en charge de la commercialisation de cette offre auprès des entreprises de la région lyonnaise (au moins 15 entreprises concernées) ainsi que de la logistique sur l'aménagement du stand collectif,

- . Bio 2007, Boston : la CCI de Lyon se chargera de la commercialisation de l'offre auprès des entreprises de la région Rhône-Alpes (au moins 12 entreprises concernées) ainsi que de la logistique sur l'aménagement du stand collectif (selon le même montage que celui proposé pour Biovision).

- . l'intervention spécifique sur la filière mode : articulation avec le village des créateurs

Amélioration du suivi et de l'échange d'information sur les porteurs de projet accueillis et accompagnés par la CCI de Lyon et le village des créateurs. La CCI de Lyon produira la liste des porteurs de projet accueillis et accompagnés en articulation avec le village des créateurs.

- . l'implication dans le réseau [Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat]

\* poursuite de l'implication de Novacité dans la cellule partenariale de suivi des projets avec Oseo, Créalys et Rhône-Alpes Entreprendre,

\* poursuite de l'implication de Novacité dans le groupe de travail [L\_VE] Innovation et les projets initiés par ce groupe, notamment l'action d'évaluation du dispositif,

\* mise en place d'une action spécifique à l'occasion du salon des entrepreneurs 2007 : intégration d'un Espace [L\_VE] Innovation, organisation d'une conférence sur le thème de l'innovation en partenariat avec les autres membres du réseau [L\_VE] et d'une action autour des 20 ans de Novacité (remise des Nova d'Or à l'occasion de cet événement).

- Le pilotage du volet territorial de [Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat] : animation et projets partenariaux

- . l'animation du dispositif de proximité en faveur de l'entrepreneuriat

\* évolution des comités territoriaux vers des réunions de suivi collectif des porteurs de projet des territoires concernés, en articulation avec la démarche de labellisation et la base de données commune,

\* mise en place d'actions de rapprochement du monde bancaire (par le biais du comité local des banques) et des prescripteurs sociaux (création d'un groupe de travail spécifique avec les membres du réseau concernés),  
 \* pilotage de l'animation du volet création de la future maison de l'emploi et de la formation de Lyon en articulation avec les membres du réseau [Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat] et notamment la Chambre de métiers.

. la démarche de labellisation du réseau

Les objectifs sont les suivants :

\* organisation de nouvelles sessions de formations sur la base de celles initiées en 2006 (formation connaissance réseau, formations thématiques, etc.),  
 \* mise en place effective de la labellisation : créateurs mystères, audits blancs et audits finaux (réalisation par des experts indépendants),  
 \* construction d'un parcours d'intégration pour les nouveaux entrants,  
 \* mise en place d'un processus de diffusion de l'information au sein du réseau,  
 \* organisation de la promotion du label en lien avec Entreprendre en France : création d'un comité de réflexion, organisation d'un événementiel [Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat] lors du salon des entrepreneurs,  
 \* formalisation d'une méthodologie dans l'optique d'un transfert à d'autres territoires.

. la mise en place d'une base de données commune aux acteurs du réseau

Les objectifs :

\* finalisation de l'installation des bases de données et développement des interfaces avec la base de données commune (1er trimestre),  
 \* production des premières statistiques (2° trimestre),  
 \* réflexion pour l'ouverture d'un outil d'orientation au grand public,  
 \* bilan du fonctionnement de la première version de l'outil et propositions d'amélioration (2° semestre),  
 \* proposition d'un système de maintenance pérenne et opérationnel (décembre 2007).

#### *Les modalités de soutien de la Communauté urbaine et critères d'évaluation*

Afin de pérenniser les actions conduites en 2006 par la CCI de Lyon dans le cadre du dispositif [Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat] et de permettre le lancement de nouvelles initiatives, il est proposé une participation financière de la Communauté urbaine d'un montant de 255 000 € pour l'année 2007. Ce soutien s'inscrit dans le cadre de la convention de partenariat conclue avec la CCI de Lyon pour la période 2006-2007.

Ce soutien s'inscrit dans le cadre du contrat d'agglomération conclu entre la Communauté urbaine et le Conseil régional Rhône-Alpes pour la période 2003-2008.

La réalisation du plan d'action évoqué ci-dessus sera évaluée selon des critères prévus dans le cadre de l'avenant à la convention.

#### *Le budget prévisionnel 2007*

Libellé	Communauté urbaine	région Rhône-Alpes	Lyonbiopole	Métro	CCI de Lyon	Total
accompagnement des entreprises innovantes	60 000 €	20 000 €			24 000 €	104 000 €
salons Bio 2007	115 000 €	60 000 €	90 000 €	13 000 €	10 000 €	288 000 €
pilotage du volet territorial de [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat]	80 000 €	78 350 €			30 000 €	188 350 €
<i>dont animation territoriale</i>	25 000 €	25 000 €			10 000 €	60 000 €
<i>dont base de données commune</i>	25 000 €	25 000 €			10 000 €	60 000 €
<i>dont programme de professionnalisation</i>	30 000 €	28 350 €			10 000 €	68 350 €
total	255 000 €	158 350 €	90 000 €	13 000€	64 000 €	580 350 €

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

#### **DELIBERE**

**1° - Approuve** le versement d'une subvention annuelle d'un montant de 255 000 € à la CCI de Lyon.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer l'avenant n° 1 à la convention de partenariat avec la CCI de Lyon conclue pour la période 2006-2007. L'avenant précise notamment les modalités de versement de la subvention : 80 % à la signature de l'avenant, les 20 % restants sur remise d'un rapport d'activités au 30 novembre 2007.

**3° - La dépense** correspondante de 255 000 € est imputée aux crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 657 380 - fonction 090 - opérations 0757 et 0863.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,